

Ce document est important et requiert votre attention immédiate. Si vous avez le moindre doute concernant la marche à suivre, vous êtes invité(e) à consulter votre courtier, directeur d'agence bancaire, avocat, comptable ou autre conseiller financier indépendant.

Si vous avez cédé ou transféré toutes vos actions d'un compartiment de Janus Henderson Capital Funds plc (la « Société »), veuillez transmettre le présent document sans délai à l'acheteur ou au cessionnaire, ou encore au courtier, banquier ou autre agent par l'intermédiaire duquel la cession ou le transfert a eu lieu, afin qu'il le transmette lui-même à l'acheteur ou au cessionnaire dans les meilleurs délais.

Les termes commençant par une majuscule utilisés dans les présentes auront la même signification que les termes commençant par une majuscule utilisés dans le prospectus de la Société en date du 30 juin 2021, tel qu'il pourra être modifié ou complété de temps à autre (le « Prospectus »). Des copies du Prospectus sont disponibles sur demande pendant les heures normales de bureau auprès du siège social de la Société ou auprès du représentant local de la Société dans chaque juridiction dans laquelle les compartiments de la Société sont enregistrés aux fins de distribution publique.

En accord avec la politique actuellement menée par la Banque centrale, le présent document n'a pas été examiné par la Banque centrale.

2 septembre 2021

Modification de la Constitution de la Société (la « Constitution »)

Cher Actionnaire,

L'objectif de la présente circulaire est de vous informer des propositions de modification de la Constitution dans le but de donner à la Société la possibilité d'autoriser la conversion automatique d'une nouvelle catégorie d'actions proposées (« **Actions de catégorie T** ») en une catégorie d'actions différentes (« **Actions de catégorie A** ») après l'expiration d'un certain délai.

Modifications apportées à la Constitution

Il est proposé de modifier la Constitution de manière à permettre la conversion automatique des Actions de catégorie T d'un compartiment en Actions de catégorie A du même compartiment dans un délai d'un mois à compter du troisième anniversaire de l'émission des Actions de catégorie T (la « **Période de détention** »).

Cette proposition de modification énonce : (i) que la Société sera en droit de convertir toutes Actions de catégorie T de n'importe quel compartiment en Actions de catégorie A équivalentes du même compartiment à la fin de la Période de détention ; (ii) la formule

Janus Henderson Capital Fund PLC

10 Earlsfort Terrace, Dublin 2, Irlande

T +353 1 920 1000

W janushenderson.com

de calcul du nombre d'Actions de catégorie A à émettre en remplacement des actions de catégorie T ; et (iii) la formule de calcul de la Période de détention.

Nous vous demandons votre approbation de l'adoption de la Constitution modifiée lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra le 24 septembre 2021. Un exemplaire de la Constitution modifiée sera disponible sur demande auprès de la Société ainsi que dans la rubrique « Notices » du site www.janushenderson.com. Les modifications proposées de la Constitution requièrent l'approbation des Actionnaires par voie d'une résolution extraordinaire. Cela signifie qu'au moins 75 % des Actionnaires présents et votant en personne ou par procuration doivent voter en faveur de la résolution. Le quorum de l'assemblée est fixé à deux Actionnaires présents (en personne ou représentés).

Justification de la modification de la Constitution

Janus Henderson continue de développer la Société pour les opportunités de croissance en apportant des solutions pertinentes au niveau local aux clients qui accèdent aux stratégies d'investissement proposées. La possibilité d'émettre une catégorie d'actions possédant les caractéristiques décrites dans ce document fait partie des attentes des investisseurs dans plusieurs marchés de distribution sur lesquels nous tentons de nous développer.

Incidence sur les actionnaires

La modification décrite ci-dessus n'entraînera aucun changement pour les actionnaires. Les catégories d'actions proposées actuellement ne sont en rien modifiées par la mise en place d'une nouvelle catégorie d'actions.

Sous réserve de l'approbation des Actionnaires, la modification apportée à la Constitution entrera en vigueur le 24 septembre ou à une date ultérieure qui sera communiquée à l'avance aux Actionnaires.

Recommandation

Les Administrateurs recommandent que vous votiez en faveur des modifications proposées.

Informations complémentaires

Pour les investisseurs suisses, FIRST INDEPENDENT FUND SERVICES LTD., Klausstrasse 33, 8008 Zurich est le représentant suisse de la Société. L'Agent payeur en Suisse est la Banque Cantonale de Genève, 17 quai de l'Île, 1204 Genève, Suisse. L'Extrait du Prospectus, les Documents d'informations clés pour l'investisseur suisse, les Statuts, ainsi que les rapports annuel et semestriel de la Société peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant suisse.

Pour les investisseurs allemands, notre agent d'information est State Street Bank International GmbH, Solmsstraße 83, 60486 Frankfurt am Main, auprès duquel les prospectus et les Documents d'informations clés pour l'investisseur, les Statuts, ainsi que les rapports annuel et semestriel concernés sont disponibles gratuitement.

Pour les investisseurs belges, CACEIS Belgium S.A., avenue du Port 86 C b320, B-

Janus Henderson Capital Fund PLC

10 Earlsfort Terrace, Dublin 2, Irlande

T +353 1 920 1000

W janushenderson.com

Administrateurs : M. Carl O'Sullivan ; M. Peter Sandys ; M. Ian Dyble (Royaume-Uni) ; Mme Jane Challice (Royaume-Uni) ; M. Matteo Candolfini (Luxembourg).

Un fonds à compartiments multiples dont la responsabilité est séparée. Enregistré sous le numéro 296610 ; Siège social : voir ci-dessus.

1000 Bruxelles, Belgique est l'intermédiaire chargé des services financiers en Belgique. Le DICI (en français et en anglais), le Prospectus, les Statuts, les comptes annuels audités et le rapport (en anglais) de la Société sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la Société et de l'intermédiaire chargé des services financiers en Belgique.

Si vous avez des questions concernant ces sujets, vous devriez nous contacter à l'adresse susmentionnée ou contacter votre conseiller en placement, votre conseiller fiscal et/ou votre conseiller juridique, le cas échéant.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Administrateur
Janus Henderson Capital Funds plc

Pièces jointes : - Avis de convocation à l'assemblée ; et
 - Formulaire de procuration

Janus Henderson Capital Fund PLC

10 Earlsfort Terrace, Dublin 2, Irlande

T +353 1 920 1000

W janushenderson.com

Administrateurs : M. Carl O'Sullivan ; M. Peter Sandys ; M. Ian Dyble (Royaume-Uni) ; Mme Jane Challice (Royaume-Uni) ;
M. Matteo Candolfini (Luxembourg).

Un fonds à compartiments multiples dont la responsabilité est séparée. Enregistré sous le numéro 296610 ; Siège social : voir ci-dessus.

JANUS HENDERSON CAPITAL FUNDS PLC
Fonds à compartiments multiples avec séparation des passifs entre les compartiments
(la « Société »)

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Il est notifié par la présente qu'une assemblée générale annuelle (« AGA ») de la Société se tiendra le vendredi 24 septembre 2021 à 11 h 00 (heure d'Irlande) à Arthur Cox, société sise 10 Earlsfort Terrace, Dublin 2 D02 T380, Irlande, ou s'il n'est pas possible de convoquer une assemblée générale en présentiel du fait de restrictions liées au COVID-19, l'AGA sera réputée se tenir à l'adresse du président de l'AGA à l'heure indiquée ci-dessus, aux fins suivantes :

AFFAIRES ORDINAIRES

1. Recevoir et examiner les rapports des administrateurs et des commissaires aux comptes ainsi que les comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, et examiner les affaires de la Société.
2. Approuver la reconduction des commissaires aux comptes.
3. Autoriser les administrateurs à fixer la rémunération des commissaires aux comptes.

AFFAIRES ORDINAIRES :

1. Examiner et, si l'Assemblée le juge opportun, adopter la résolution spéciale des actionnaires de la Société suivante :

« **IL EST RÉSOLU** que la constitution de la Société sous la forme présentée à l'assemblée générale annuelle de la Société tenue le 24 septembre 2021 est adoptée par la présente comme la constitution de la Société en lieu et place de la constitution existante de la Société, sous réserve et dans le respect des exigences de la Banque centrale d'Irlande.

SUR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature : 

Pour le compte de
Bradwell Limited

Date : 2 septembre 2021

Siège social : 10 Earlsfort Terrace
Dublin 2
D02 T380
Irlande

(Prière de ne pas renvoyer votre Formulaire de procuration à cette adresse. Veuillez renvoyer votre Formulaire de procuration à l'adresse indiquée sur le Formulaire en question et dans le délai qui y est spécifié.)

Dispositions visant à réduire la transmission du COVID-19 lors de l'Assemblée générale annuelle (« AGA »)

Nous prenons la santé de nos Actionnaires, des participants à l'AGA et du personnel des prestataires de services très au sérieux. Les Actionnaires sont fortement encouragés à nommer un mandataire pour qu'il vote en leur nom lors de l'AGA. Il s'agit du moyen privilégié pour un plein et sûr exercice de leurs droits, car une participation en présentiel à l'AGA peut entraîner un risque pour eux-mêmes et pour les autres. Dans la mesure du possible, l'AGA se tiendra conformément aux conseils du Health Service Executive (l'autorité de santé publique irlandaise), c'est-à-dire :

- que l'AGA sera aussi brève que possible ;
- qu'une participation personnelle n'est pas recommandée et que les Actionnaires sont encouragés à nommer des mandataires afin qu'ils votent en leur nom ;
- que des rafraîchissements ne seront pas fournis ;
- Dans l'éventualité où il serait impossible de convoquer une assemblée générale en présentiel du fait de restrictions liées au COVID-19, une téléconférence sera mise à disposition sur le site Internet de la Société au plus tard le 17 septembre 2021. Dans ce cas, l'AGA sera réputée avoir lieu à l'adresse du président de l'AGA à la date et à l'heure indiquées ci-dessus.

REMARQUE :

Chaque actionnaire autorisé à participer et à voter à l'assemblée générale susmentionnée est habilité à nommer un mandataire pour participer, s'exprimer et voter en son nom. Une personne morale peut nommer un représentant autorisé à participer, s'exprimer et voter en son nom. Un mandataire ou un représentant autorisé ne doit pas nécessairement être un actionnaire de la Société. Les Actionnaires peuvent renvoyer un exemplaire signé du présent formulaire de procuration par courrier postal à Janus Henderson Capital Funds plc, c/o Paragon Customer Communications, Evolution House, Choats Road, Dagenham, RM9 6BF, Royaume-Uni ou par télécopie au +44 (207) 184 9294 ou, pour les investisseurs belges, à CACEIS Belgium S.A., avenue du Port 86 C b320, B-1000 Bruxelles, Belgique, en sa qualité d'intermédiaire chargé des services financiers en Belgique, de façon à ce qu'il arrive au plus tard 48 heures avant l'heure de ladite assemblée générale. L'envoi d'un formulaire de procuration complété n'empêchera pas un actionnaire d'assister et de voter en personne à l'AGA.

Pour les investisseurs suisses, FIRST INDEPENDENT FUND SERVICES LTD., Klausstrasse 33, 8008 Zurich est le représentant suisse de la Société. L'Agent payeur en Suisse est la Banque Cantonale de Genève, 17 quai de l'Île, 1204 Genève, Suisse. L'Extrait du Prospectus, les Documents d'informations clés pour l'investisseur suisse, les Statuts, ainsi que les rapports annuel et semestriel de la Société peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant suisse.

Pour les investisseurs allemands, notre agent d'information est State Street Bank International GmbH, Solmsstraße 83, 60486 Frankfurt am Main, auprès duquel les prospectus et les Documents d'informations clés pour l'investisseur, les Statuts, ainsi que les rapports annuel et semestriel concernés sont disponibles gratuitement.

Pour les investisseurs belges, CACEIS Belgium S.A., avenue du Port 86 C b320, B-1000 Bruxelles, Belgique est l'intermédiaire chargé des services financiers en Belgique. Le DICI (en français et en anglais), le Prospectus, les Statuts, les comptes annuels audités et le rapport (en anglais) de la Société sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la Société et de l'intermédiaire chargé des services financiers en Belgique.